



Le Monsieur Devic juge au tribunal civil
d' Cayenne, = Les sieurs Jean Baptiste Enel
propriétaire et meunier domicilié au moulin
de Glissac, et Alexandre Guignard propriétaire
domicilié aux Couets mairie de Pimeliche, ont
l'honneur de vous exposer par le ministère de M.
Fontanié avoué, que par ordonnance rendue par
M. le Président du dit tribunal le douze février mil
huit cent cinquante-cinq, vous avez été nommé
commissaire à l'effet d'apporter à l'ordre des créanciers
de Joseph Georges Revestier cultivateur domicilié
à Ceyras et de François Monstau cultivateur
domicilié à Lassay, pour la distribution du
prix des biens vendus à leur préjudice suivant
jugement d'adjudication à suite de surenchère
dudit tribunal en date du trente octobre mil huit
cent cinquante-quatre. = En conséquence, il vous
plaira M. le commissaire, d'autoriser les exposants
de sommer les créanciers inscrits sur les dits biens de
produire à l'ordre dont s'agit et faire justice. V. Fontanié
avoué signé = Su la requête ci-dessus, nous permettons
de sommer lesdits créanciers. = Donné en la chambre
du conseil au palais de justice à Cayenne le douze
mars 1855. Devic signé = Enregistré à Cayenne le vingt
juin 1855 folio 167 C. s. reçu trois francs deime toute
entière et l'acte signé.

M. Fontanié avoué près le tribunal civil
d' Cayenne Déclare à M. Fala avoué près le même
tribunal et de plein-pied Sirvain de Falachoux,
qu'il a mandé d' occuper le contentieux pour Jean
Deltan de Colombes sur la copie d' assignation
à lui donnée le vingt deux mars 1856, sans
toutes réserves et exceptions tant en la forme
qu'en fond l'acte p. exp. V. Fontanié

